

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 janvier 2021

Délibération n° 2021-0438

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Rillieux la Pape

objet: Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 terrains nus, situés chemin de Fouillusant et

appartenant à M. Jean-Pierre Février

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021

Délibération n° 2021-0438

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Rillieux la Pape

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 terrains nus, situés chemin de Fouillusant

et appartenant à M. Jean-Pierre Février

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la régularisation de la situation foncière d'une partie du chemin de Fouillusant à Rillieux la Pape, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir 2 terrains nus, libres de toute location ou occupation, situés sur ledit chemin et appartenant à monsieur Jean-Pierre Février.

II - Désignation du bien acquis

Il s'agit de 2 terrains, d'une superficie totale de 93 m² cadastrés BO 314 et BO 321.

Ces 2 terrains sont situés sur l'emprise actuelle du chemin de Fouillusant.

III - Condition d'acquisition

Aux termes du compromis, monsieur Jean-Pierre Février céderait ces terrains au prix de 10 € le mètre carré, soit un montant de 930 € pour 93 m².

Ces parcelles devront être intégrées dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 930 €, de 2 terrains nus, d'une superficie totale de 93 m² cadastrés BO 314 et BO 321, situés chemin de Fouillusant à Rillieux la Pape et appartenant à monsieur Jean-Pierre Février, dans le cadre de la régularisation du foncier d'une partie dudit chemin.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 535 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4369.
- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal exercice 2021 chapitre 21 -compte 2112 fonction 844, pour un montant de 930 € correspondant au prix de l'acquisition et de 450 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.